


**SAVS 68**

1 Faubourg des Vosges – 68920 WINTZENHEIM

Pôle handicap 68

## 1. MISSIONS ET PRESTATIONS DELIVRÉES

Le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale apporte aide, information, conseil (sous forme d'actions individuelles ou collectives) et/ou accompagnement, à court terme ou dans la durée. Ses missions sont d'accroître l'autonomie de la personne handicapée en favorisant son insertion sociale et professionnelle, et en contribuant à son épanouissement personnel. Il participe à l'évaluation des aptitudes, incapacités et potentialités de la personne dans le cadre d'un projet personnalisé motivant l'accès aux droits.

Le SAVS veille à une coordination des interventions en faveur des personnes en situation de handicap et leurs familles. Le soutien aux aidants et la mise en œuvre de temps de répit fait partie intégrante des missions du service.

Le SAVS couvre un territoire de 29 communes (cantons Wintzenheim et Munster).

### 1.1. Nombre de personnes concernées par les missions :

La file active du SAVS est de 61 personnes en 2023 contre 59 en 2022

	2021	2022	2023
<b>Nouveaux accueils</b>	<b>19</b>	<b>11</b>	<b>18</b>
<b>Personnes en accompagnement</b>	<b>68</b>	<b>59</b>	<b>61</b>
<b>Investigations PCH</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>0</b>
<b>Evaluations sociales</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**Mission d'accueil** : 18 personnes accueillies dont 8 entrées en accompagnement.

**Mission d'accompagnement** : le nombre est en légère hausse par rapport à 2022

**Veille sociale** : 8 personnes nouvellement mises en veille en 2023.

**Sorties** : 9 personnes sorties d'accompagnement dont 2 pour objectifs atteints, 2 pour déménagement, 2 pour fin de droit, 3 pour relais vers un autre ESMS

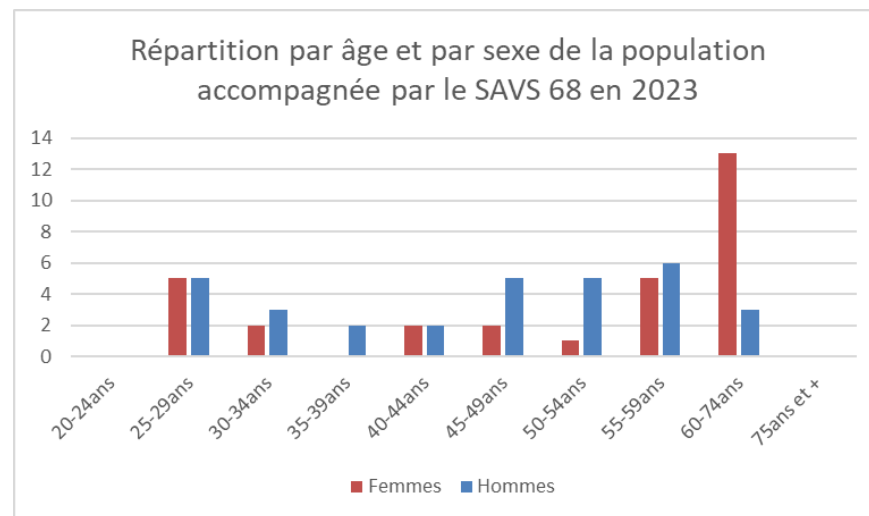
### 1.2. Nature des actes en lien avec les missions

Typologie	Visites à domicile	Entretiens au service	Entretiens ou démarches à l'extérieur
<b>Nombre</b>	<b>318</b>	<b>196</b>	<b>173</b>

Sur l'ensemble des rencontres et entretiens avec les personnes, 71% sont faits à l'extérieur (dont 65% au domicile des personnes) et 29% au service. Le contact téléphonique reste un lien privilégié.

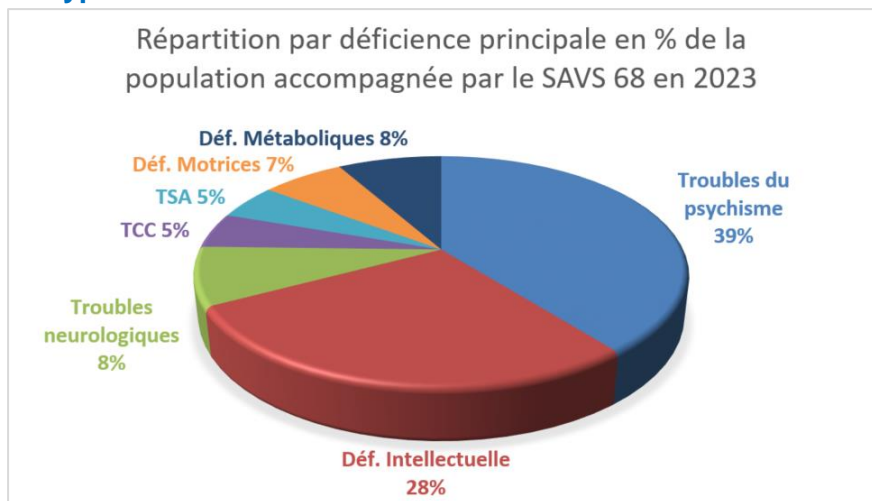
## 2. CARACTÉRISTIQUES DE LA POPULATION ACCOMPAGNÉE

### 2.1. Répartition de l'effectif par âge et par sexe



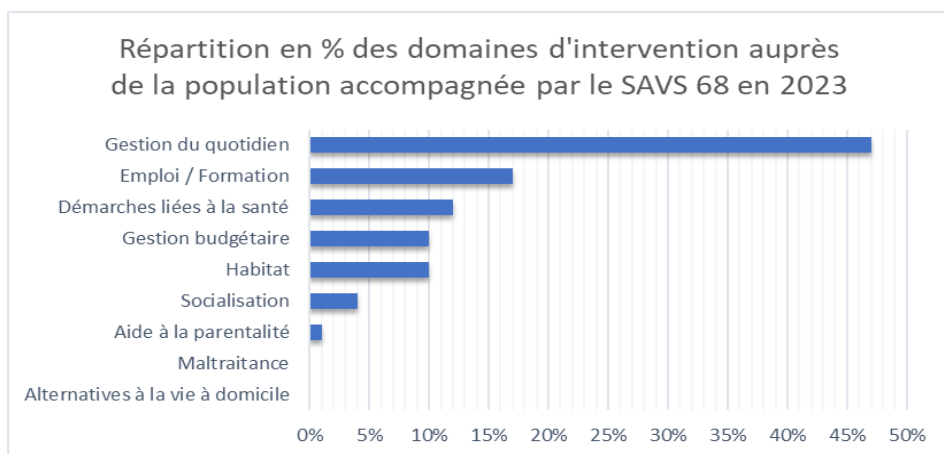
En 2023 la population accompagnée est de 30 femmes et de 31 hommes, répartis sur toutes les tranches d'âges, ce qui nécessite une adaptation des pratiques en fonction des projets de vie. Le travail partenarial est primordial, que ce soit pour l'insertion professionnelle, pour des projets de changement de lieux de vie ou de placement à destination de personnes handicapées vieillissantes.

## 2.2. Type de déficiences



Les personnes accueillies souffrent majoritairement de troubles du psychisme (39%) ou de déficience intellectuelle (28%). Une mutualisation des pratiques (conseil, appui technique, relais accompagnement...) avec le SAMSAH est effective.

## 2.3. Domaines d'intervention



Les domaines d'interventions majoritaires sont la gestion du quotidien, l'inclusion professionnelle, la santé et la gestion budgétaire, tous domaines concourant au maintien de l'autonomie à domicile.

## 2.4. Situation familiale

	Nombre
Célibataires sans enfant	41
Célibataires avec enfant(s) mineur(s)	3
Célibataires avec enfant(s) majeur(s)	9
Couples sans enfant	2
Couples avec enfant(s) mineur(s)	0
Couples avec enfant(s) majeur(s)	6

60% des personnes vivent seules, ce qui explique que l'intervention liée à la gestion de la vie quotidienne soit élevée. Les célibataires avec enfant représentent 20% des personnes accompagnées, les couples avec et sans enfant 13%.

## 2.5. Mesures de protection du majeur

	Nombre de personnes
Sans mesure de protection	44
Curatelle	6
Curatelle renforcée	10
Tutelle	1

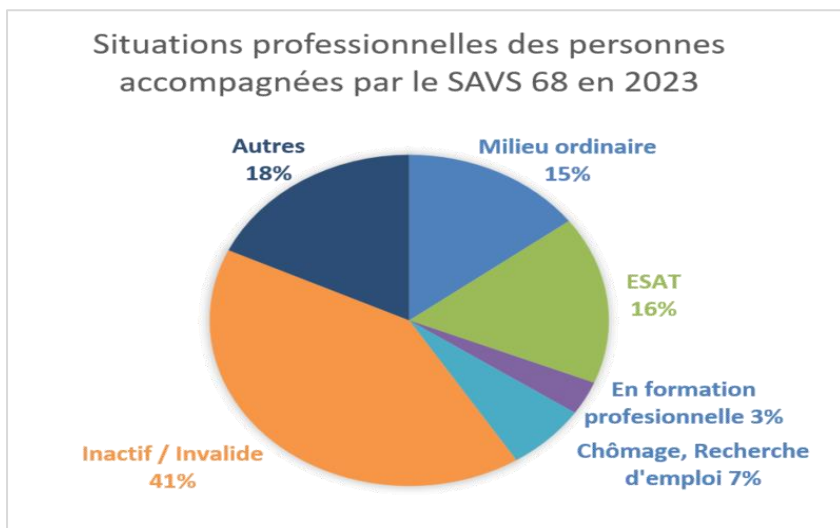
28% des personnes relèvent d'une mesure de protection nécessitant un soutien plus important dans les actes de conseils, préventions et décisions au quotidien. Un travail en collaboration se fait avec l'ensemble des mandataires judiciaires.

## 2.6. Mode de logement

	Nombre de personnes
Logement autonome et habitat inclusif	45
Logement chez un tiers / colocation	13
Hébergement en famille d'accueil, résidences sociales, foyer	1
Sans domicile fixe	0

74% des personnes vivent dans un logement autonome, 24% chez un tiers ou en colocation et 2% en résidence sociale.

## 2.7. Situation professionnelle



41% des personnes accompagnées sont considérées comme inactives ce qui nécessite un partenariat renforcé auprès des structures d'activités et de loisirs, et 7% au chômage et en recherche d'emploi ce qui nécessite de renforcer le partenariat avec les dispositifs d'insertion professionnelle et de formation du droit commun.

## 3. FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE

### 3.1. Vie de l'établissement

#### 10 actions collectives ont été organisées par le service en 2023 :

6 séances sur la thématique de la gestion budgétaire dont les objectifs fixés étaient :

- Apprendre à mieux connaître son budget.
- Prendre conscience des conséquences de ses choix/actes sur son budget.
- Acquérir son autonomie financière.
- S'organiser de façon à équilibrer ses revenus et ses dépenses et ainsi mieux vivre avec l'argent dont on dispose.

4 séances autour du lien social et de la paire-aidance.

Ces activités ont été organisées en commun avec le SAVS SDR.

## 3.2. Travail avec les familles

Suite au questionnaire réalisé en 2022, 6 rendez-vous des aidants ont été organisés par le service en 2023 à raison d'une rencontre par mois de juin à décembre.

Les thématiques abordées lors de ces temps ont porté sur le droit au répit, la protection juridique des majeurs, les droits à la retraite de l'aidants

## 3.3. Promotion de l'inclusion

A travers le projet de service, nous visons à promouvoir l'inclusion dans la cité en développant des actions collectives pour l'accès à la culture, aux activités sportives et en créant des conventionnements avec des partenaires culturels locaux.

Une rencontre avec le dispositif Cap Emploi a été organisée

Une collaboration est également efficace avec le SAVE Sinclair (accompagnement d'un bénéficiaire avec TSA vers l'emploi)

## 3.4. Coordination des parcours des bénéficiaires

Le service contribue de manière importante à la coordination du parcours des personnes accompagnées en permettant ainsi la continuité de la mise en œuvre de la réponse à leurs besoins. C'est un enjeu important et les nombreux partenariats en témoignent.

Un travail en partenariat avec le Centre pour Personnes Agées (évaluation d'une bénéficiaire) et le Petit Manoir (accueil de jour PA à Munster) est en place ainsi qu'un lien privilégié avec la Cimade à destination des personnes réfugiées

## 3.5. Partenariats

De nombreux partenariats et rencontres partenariales sont noués dans l'optique de permettre la continuité et le relais des parcours des personnes accompagnées. Aussi l'ensemble des rencontres partenariales se sont poursuivies tout au long de l'année :

- Participation aux rencontres des Travailleurs Sociaux Nord Handicap-TSNH
- Participation au groupe de travail Inter SAVS du Haut Rhin

## Evolution du personnel présent au 31/12 sur 3 ans (en ETP)

2021	2022	2023
2,2	2,2	2

En 2023, le service a pu également contracter de nouveaux partenariats, notamment avec la Maison pour la Vie Autonome portée par Handicap Services Alister ainsi que le service de protection maternelle et infantile.

De manière générale, le SAVS œuvre au maintien des partenariats avec l'ensemble des services et acteurs intervenant pour les questions de logement, gestion financière, accès aux droits, à l'emploi et aux soins, et les nouveaux dispositifs.

## 4. DÉMARCHE D'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA PRESTATION

### 4.1. Formation professionnelle

- Formation SST recyclage pour une CESF.
- Participation à la journée nationale du Mouvement pour l'Accompagnement et l'Insertion Sociale pour une Educatrice Spécialisée et une CESF.

Il est également à noter le départ en formation de mandataire judiciaire d'une CESF pour une durée de 12 mois.

## 5. RESSOURCES HUMAINES AU 31.12.2022

### Répartition du personnel par catégorie et type de contrat (en ETP)

Contrats	TOTAL	Encadrement	Administratif	Educatif	Para médical	Médical	Services Généraux
CDI	2	0	0	2	0	0	0

La répartition du temps éducatif est faite entre une CESF à temps plein, une Educatrice Spécialisée à mi-temps et une Educatrice de Jeunes Enfants à mi-temps.

## 6. CONCLUSION

2024, à la faveur de l'actualisation du projet d'établissement sera l'occasion de travailler à la ré-interrogation des pratiques pour nous inscrire encore davantage à la mise en œuvre d'un soutien favorisant la capacité à agir des personnes en réponse à l'accompagnement à la réalisation de leur projet de vie.

Les actions collectives seront également requestionnées afin de les faire évoluer pour les positionner plus à même aux soutiens individuels et ainsi déployer un accompagnement plus global en réponses à des besoins divers.

Le travail en transversalité déjà à l'œuvre avec le SAMSAH 68 sera renforcé et permettra ainsi de trouver des réponses aux besoins en accompagnement à l'accès aux soins notamment.

Le déploiement du DUI nous offrira l'opportunité de faire évoluer notre fonctionnement vers davantage de transversalité et de modernité.